

GARE LORRAINE - EXPRESS: GÉNÉRALITÉS

Des AUTOBUS DIRECTS relient la gare centrale de Luxembourg et l'aire de stationnement "Park & Ride Sud" / Howald à la gare de Lorraine TGV sous la dénomination de "GARE LORRAINE - EXPRESS". D'autres arrêts ne sont en principe pas desservis.

A Luxembourg, les autobus partent de la gare routière CFL, en principe quai 13; à la Gare Lorraine TGV, les autobus prennent leur départ au-devant du bâtiment de la gare.

Ces autobus, mis en œuvre par les CFL en collaboration avec l'entreprise "Voyages Emile Weber", sont destinés à faire profiter la clientèle luxembourgeoise des nombreuses dessertes directes en TGV à destination entre autres des gares suivantes:

Aéroport Paris Charles de Gaulle, Angers, Angoulême, Arras, Bordeaux SJ, Champagne TGV, Futuroscope Poitiers, Le Havre, Le Mans, Lille Europe, Marne la Vallée (Disneyland Paris), Massy TGV, Nantes, Poitiers, Rennes, Rouen, St Pierre des Corps.

Les horaires des autobus respectifs ont été établis de sorte à donner correspondance respectivement à relever la correspondance en gare de Lorraine TGV aux / des meilleures relations TGV à destination ou en provenance des villes précitées.

Finalement, pour pourvoir à une gestion optimale du trafic routier en question, **les autobus sont à réservation obligatoire.**

Il est relevé tout particulièrement que la réservation des places pour l'ensemble des autobus "GARE LORRAINE - EXPRESS" doit se faire au moins deux heures avant l'heure de départ des navettes. Au-delà de cette limite, il n'est plus possible d'émettre des titres de transport. (1)

Horaires des autobus et numéros des courses

(Voir fiche "Horaires")

Offres et produits: Prix globaux - Réservation obligatoire

Tous les titres de transport pour l'emprunt des autobus "GARE LORRAINE - EXPRESS" sont **impérativement des titres de transport à prix global incluant la réservation de places assises.**

L'émission de prix globaux garantit une meilleure gestion de la disponibilité des places à bord des autobus, une place assise à l'ensemble des voyageurs ainsi qu'une distribution aisée des produits et offres par d'autres entreprises ferroviaires européennes.

Les autobus utilisés offrent le nombre de places requises.

Une place assise est réservée pour tout client sans qu'il puisse prétendre à occuper une place bien définie à bord de l'autobus.

Partant, il y a lieu d'émettre toujours un titre de réservation pour l'emprunt des autobus et un (ou plusieurs) titres globaux TGV en complément.

Les seules tarifications applicables pour les parcours autobus sont les suivantes; toute autre tarification nationale ou internationale n'est pas admise.

Désignation tarifaire	Réduction		Prix par trajet simple
Billet tarif adulte	-	S	21,00 €
Billet tarif enfant (≥ 4 < 12 ans) (2)	-	S	10,50 €
Billet adulte TOURIST	-	AR (*)	17,50 €
Billet enfant (≥ 4 < 12 ans) TOURIST (2)	-	AR (*)	8,80 €
Gratuité enfant (< 4 ans) (2)	100%	S ou AR	-

(*) Emission de deux titres de transport, un pour le parcours aller, l'autre pour le parcours retour.
Les deux titres sont à garder par le voyageur pendant toute la durée du voyage aller et retour.

Les chiens et les bicyclettes ne sont pas admis à bord des autobus "GARE LORRAINE - EXPRESS".

Les titres "GARE LORRAINE – EXPRESS" sont émis au Luxembourg par

- les gares de Luxembourg,
Bettembourg,
Esch-sur-Alzette,
Ettelbruck,
Mersch,
Pétange,
Rodange,
Troisvierges,
Wasserbillig,
Belval-Université,
- le Call et Service Center CFL (2489 2489),
- les agences de voyages accréditées par les CFL,
- le site www.cfl.lu – E-Ticket,
- App CFL international – E-Ticket

(1)

A titre exceptionnel, les chauffeurs d'autobus sont habilités à émettre des titres de transport manuels pré-imprimés aller simple à destination et au départ de la Gare Lorraine TGV pour les seuls voyageurs se présentant spontanément lors du départ des navettes, et ce seulement en cas de disponibilité de place.

Il est particulièrement relevé que les clients détenteurs d'un tel titre de transport manuel pré-imprimé, sans réservation de place assise, ne peuvent prétendre à un transport, même sur un parcours partiel, en cas de réservation complète de l'autobus.

(2)

- **Les enfants de moins de 3 ans** doivent être placés dans un dispositif de retenue spécial approprié et agréé selon le règlement ECE- 44/03 ou 44/04.
Ce dispositif de retenue doit être installé conformément aux indications du fabricant, il doit être adapté au poids de l'enfant transporté et lui serrer de manière adéquate le corps dès que le véhicule se trouve en mouvement.
Le dispositif de retenue doit être fourni par le voyageur et remis au conducteur d'autobus de "Voyages Emile Weber" lors de l'embarquement.
L'entreprise "Voyages Emile Weber" peut se charger du stockage du dispositif et le ramener pour le voyage retour.
- **Les enfants de 3 à moins de 18 ans, dont la taille n'atteint pas 150 cm**, doivent être placés dans un dispositif de retenue spécial approprié.
Ce dispositif de retenue ne doit pas être fourni par le voyageur, "Voyages Emile Weber" en dispose.

Dans tous les cas, les voyageurs eux-mêmes doivent signaler la présence d'enfants nécessitant un dispositif de retenue comme décrit ci-avant par téléphone (+352 35 65 75 - 1) à l'entreprise "Voyages Emile Weber" au moins un jour avant le jour du voyage.